

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 juillet 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2006-07-170 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Point ajouté :

6.1 REIP – appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ.

ADOPTÉE

**2006-07-171 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 28 JUIN 2006**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 juin 2006 et de la séance spéciale du 28 juin 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2006 et de la séance spéciale du 28 juin 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2006-07-172 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2006 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2006, au montant de **177,108.38 \$**.

ADOPTÉE

**2006-07-173**    **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2006 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2006, au montant de **447,815.75 \$** : les chèques numéros 2006-0833 et 2006-0922 étant retirés de la liste.

ADOPTÉE

**2006-07-174**    **LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – JUIN 2006 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de juin 2006, au montant de **51,569.25 \$**.

ADOPTÉE

**2006-07-175**    **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIELS**

Le trésorier adjoint dépose l'état des revenus et dépenses trimestriels au 30 juin 2006, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2006-07-176**    **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2006-04-78 – AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de modifier la résolution no 2006-04-78, par le remplacement des mots « poste budgétaire 1-02-100-00-728 » par « fonds parcs et terrains de jeux ».

ADOPTÉE

**2006-07-177**    **AVIS DE MOTION ; RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT POUR INTERDIRE LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES SUR UNE PARTIE DE LA RUE ÉTIENNE-TRUDEAU**

Monsieur le conseiller, Richard Filion, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement aux fins d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Étienne-Trudeau durant la période estivale.

ADOPTÉE

**2006-07-178**    **RÈGLEMENT No 447 « RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »**

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'une copie du projet de règlement a été distribuée à tous les membres du Conseil, le 13 juin 2006;

**2006-07-178 ... suite**

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal Première Édition au moins 21 jours avant la présente séance, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée et son coût.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le Règlement no 447 intitulé « Règlement sur la rémunération des membres du conseil municipal ».

**Vote pour : 6**

**Vote contre : 1**

ADOPTÉE

**2006-07-179 ENGAGEMENTS DE PERSONNEL TEMPORAIRE – MONITEURS DE KAYAK**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager madame **Kathleen Butler** et M. **Luc Lanthier** à titre d'employés temporaires, au poste de moniteur de kayak, pour la période du 19 juin au 24 septembre 2006, aux conditions prévues à la convention collective; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-21-114.

ADOPTÉE

**2006-07-180 DEMANDE DE MAINTIEN DU POUVOIR DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET DE TRANSPORT ADAPTÉ**

Attendu que la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport en commun dans la région de Montréal confère aux Conseils intermunicipaux de transport et au conseil municipal le pouvoir de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté, tout en les autorisant à procéder en ces matières par voie de soumissions publiques, selon le choix qui est le leur;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, contenait des dispositions (articles 194, 214 et 217) qui, si elles n'avaient pas été suspendues par le biais de l'article 125 du projet de loi 134 « Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal », auraient enlevé aux municipalités le pouvoir de négocier de gré à gré en matière de contrat de service de transports en commun et de transport adapté;

Attendu que la suspension des articles susmentionnés laisse ouverte la porte à l'abolition du pouvoir municipal de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté;

Attendu que cette capacité municipale de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté a permis aux CIT de se doter d'une mécanique dont la flexibilité et la dynamique, qui y sont associées, sont très étroitement liées à la performance enviable et reconnue des services offerts aux citoyens par les CIT;

**2006-07-180 ... suite**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que le conseil municipal donne son appui aux démarches entamées à date par l'ACIT dans le dossier « Négociation de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté » ;

Que le conseil municipal demande aux ministres concernés (ministre des Transports, ministre des Affaires municipales et des Régions et présidente du Conseil du Trésor) de conserver et d'assurer au pouvoir municipal la capacité de négocier de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté.

ADOPTÉE

**2006-07-181 SCFP – RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 13 – MODIFICATION DES CONGÉS FÉRIÉS D'UN EMPLOYÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de ratifier la signature par la directrice des Services communautaires, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, de la lettre d'entente no 13 concernant la modification de l'horaire de travail de M. Dominique St-Denis, pour les congés du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

ADOPTÉE

**2006-07-182 MANDAT D'INGÉNIERIE AUX CONSULTANTS LBCD – INSTALLATION DE FEUX DE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DU BOUL. DON-QUICHOTTE ET DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que le projet de construction du marché d'alimentation « Métro Plus » prévoit l'installation de feux de signalisation à l'intersection du boul. Don-Quichotte et de la 22<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a déjà commencé les travaux d'élargissement du boul. Don-Quichotte;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a retenu les services de Les Consultants LBCD pour ces travaux;

Considérant l'engagement de Métro Richelieu inc. de défrayer et de rembourser la Ville pour le coût des honoraires professionnels requis pour les documents relatifs à l'implantation de feux de circulation à cette intersection.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot retienne les services de **Les Consultants LBCD** pour la préparation des plans et devis définitifs, des bordereaux des quantités et des prix ainsi que la surveillance des travaux pour l'implantation de feux de signalisation à l'intersection du boul. Don-Quichotte et de la 22<sup>e</sup> Avenue, au coût de **20,820 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre, lequel sera renfloué par le remboursement de Métro Richelieu inc.

ADOPTÉE

**2006-07-183      REIP – APPUI À UNE DEMANDE D’AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.**

Attendu que la Régie de l’Eau de l’Île-Perrot doit installer une conduite maîtresse d’aqueduc pour alimenter ses municipalités membres en eau potable;

Attendu que le tracé de la conduite maîtresse est déterminé par la configuration des réseaux d’aqueducs existants et les besoins des différents secteurs à desservir (Étude des besoins, juin 1985);

Attendu que le tracé projeté doit traverser des terres agricoles situées sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot, mais à l’intérieur de la servitude d’Hydro-Québec qui compte une ligne haute tension existante;

Attendu que la mise en place de la conduite ne nuira pas à l’exploitation des terres cultivées;

Attendu que les travaux de construction de la conduite prévoient la protection des terres arables (enlèvement et remise en place après les travaux);

Attendu qu’il y a urgence à procéder avec les travaux afin d’assurer la fourniture en eau de la population desservie;

Attendu qu’il n’y a pas d’autres tracés possibles pour la mise en place de cette conduite.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot appuie la demande d’autorisation à la C.P.T.A.Q., présenté par la Régie de l’Eau de l’Île-Perrot, pour l’utilisation à une fin autre que l’agriculture pour l’installation d’une conduite maîtresse d’aqueduc sur les terres situées à l’intérieur de l’assiette de la servitude d’Hydro-Québec.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES**

- Rapport de la Gestion du territoire

**2006-07-184      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de lever la séance à 20h14.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*